



Conseil économique et social

Provisoire
27 septembre 2012
Français
Original : anglais

**Réunion spéciale de haut niveau
avec les institutions de Bretton Woods,
l'Organisation mondiale du commerce
et la Conférence des Nations Unies
sur le commerce et le développement**

Compte rendu analytique provisoire de la 4^e séance

Tenue au Siège, New York, le lundi 12 mars 2012, à 10 heures

Président : M. Koteres (Slovaquie)

Sommaire

Cohérence, coopération et coordination en matière de financement du développement (*suite*)

Ouverture de la séance

Observations liminaires de M. Miloš Koterec (Slovaquie), Président du Conseil économique et social

Déclaration de M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser (Qatar), Président de l'Assemblée générale, prononcée par M. Mutlaq Al-Qahtani, Chef de Cabinet du président de l'Assemblée générale

Déclaration de M. Anthony Mothae Maruping (Lesotho), Président du Conseil du commerce et du développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Déclaration de M. Jorge Familiar Calderón, Vice-Président et Secrétaire, Groupe de la Banque mondiale, s'exprimant en sa qualité de Secrétaire exécutif du Comité du développement

Déclaration de M. Lin Jianhai, Secrétaire du Fonds monétaire international et Secrétaire du Comité monétaire et financier international

Déclaration de M. Shishir Priyadarshi, Directeur, Division du commerce et du développement, Organisation mondiale du commerce

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

12-25781X (F)



Merçi de recycler



Débat thématique plénier sur le Thème 2 : « Financement du développement durable »

- a) Exposé de M^{me} Rachel Kyte, Vice-Présidente, Réseau pour le développement durable, Banque mondiale
- b) Exposé de M^{me} Marianne Fay, Économiste en chef, Réseau pour le développement durable, Banque mondiale

Débat interactif

La séance est ouverte à 10 heures

Cohérence, coopération et coordination en matière de financement du développement (suite)

Ouverture de la séance

Observations liminaires de M. Miloš Koterec (Slovaquie), Président du Conseil économique et social

1. **Le Président** dit que la réunion spéciale annuelle de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) est devenue un haut lieu de concertation sur les moyens de consolider la cohérence, la coordination et la coopération dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement. La réunion de 2012 s'est tenue à une période d'incertitude économique à l'échelle mondiale et de lente reprise après la crise économique et financière dont tous les pays se sont ressentis, et plus particulièrement les pays en développement et les populations pauvres et marginalisées.

2. Les perspectives économiques mondiales ont été perturbées par un certain nombre de facteurs, tels que l'état précaire des finances publiques dans de nombreux pays développés, la faiblesse continue du secteur financier, l'instabilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie et le changement climatique. Les gouvernements devraient agir au plus vite pour soutenir la croissance et le développement, tâche rendue encore plus difficile par les profondes divergences d'ordre politique et idéologique qui les séparent. La note du Secrétaire général sur la cohérence, la coordination et la coopération en matière de financement du développement (E/2012/7) porte non seulement sur le thème général de la réunion spéciale, à savoir cohérence, coordination et coopération en matière de financement du développement, mais également sur ses deux sous-thèmes : Promotion d'une croissance économique durable, équitable et qui profite à tous, de la création d'emplois, des investissements productifs et des échanges commerciaux (Thème 1) et financement du développement durable (Thème 2).

3. La promotion effective d'une croissance économique soutenue, au profit de tous et équitable, la création d'emplois, l'investissement productif et le commerce exigent une diversité de mesures à l'échelon national et international, en particulier, à court terme, des mesures d'incitation économique coordonnées et la création d'emplois ainsi qu'un assainissement des finances publiques à moyen terme; il faudra toutefois éviter les restrictions budgétaires prématurées car elles risqueraient de faire empirer les conditions économiques et de l'emploi. Il faut en outre encourager la création de systèmes fiscaux modernisés, équitables et faciliter aux pauvres l'accès aux services financiers et non financiers de base, promouvoir le développement du secteur privé et faciliter l'investissement productif tant dans l'infrastructure physique que dans l'infrastructure sociale.

4. Pour les pays en développement, ce type d'efforts demande un appui considérable de la part de la communauté internationale, notamment l'apport d'assistance technique, le versement des quotes-parts d'aide publique au développement (APD) et l'instauration d'un système commercial universel plus équitable. Ces opérations demandent à leur tour une coordination nettement plus rigoureuse, une coopération plus intense et plus de cohérence parmi les gouvernements et au sein du système des Nations Unies ainsi qu'un cadre de gouvernance économique mondiale plus dynamique.

5. Le financement du développement durable est une priorité politique de premier ordre de la communauté internationale, mais la transition vers une économie verte demandera un considérable investissement dans des changements structurels et technologiques. Il importe de s'intéresser à la manière dont les secteurs public et privé pourraient collaborer en vue de mobiliser des ressources pour le développement durable. Par exemple les gouvernements et les institutions multilatérales pourraient avoir un effet de levier sur les finances privées en atténuant les risques, en renforçant les capacités dans des domaines critiques, en assurant des incitations plus fortes et en adoptant un ensemble de mesures, notamment l'impôt et des dispositions réglementaires qui encourageraient l'investissement dans l'éco-économie et la microfinance et l'imposition d'une taxe sur les opérations financières.

6. L'architecture financière liée au changement climatique mondial devra être simplifiée et harmonisée, tandis que le développement durable devra devenir l'élément central des politiques nationales et internationales. Il est généralement admis que le Conseil économique et social joue un rôle décisif à cet égard, et la réunion montre que le Conseil est en mesure de rassembler des acteurs très divers et d'émettre des idées qui pourraient réorienter l'action globale, notamment à l'occasion des travaux préparatoires de la treizième session de la CNUCED (CNUCED XIII) qui doit se tenir à Doha du 21 au 26 avril 2012, et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) qui se tiendra à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012.

Déclaration de M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser (Qatar), Président de l'Assemblée générale, prononcée par M. Mutlaq Al-Qahtani, Chef de Cabinet du président de l'Assemblée générale

7. **M. Al-Qahtani** (Chef de Cabinet du président de l'Assemblée générale), prononçant la déclaration du président de l'Assemblée générale, dit que de nombreux pays développés et en développement luttent contre les effets de la crise économique et financière qui a frappé le plus violemment les populations les plus vulnérables. Il incombe à la communauté internationale de veiller à ce que les générations présentes et futures puissent mener des vies productives et saines, en harmonie avec la nature. Les deux thèmes choisis pour la réunion sont appropriés et opportuns face aux défis qui caractérisent le vingt-et-unième siècle, à savoir l'édification d'un avenir viable. Effectivement, le Président de l'Assemblée générale a retenu le développement durable et la prospérité générale comme thème central de la présente session de l'Assemblée générale et s'appête à convoquer, en mai 2012, une réunion de haut niveau sur l'état de l'économie mondiale afin de faire le point sur la situation économique et financière et ses enjeux actuels.

8. CNUCED XIII fournira une occasion, des plus nécessaires, de réfléchir aux conséquences de la crise économique et financière sur le commerce et le développement, en particulier pour les pays en développement; Rio +20 également, sera une occasion unique de stimuler le développement d'une économie plus équitable, vigoureuse et à faible émission de carbone, pour le XXI^e siècle. En vue de promouvoir la

croissance, l'emploi, le développement durable et la transition vers une éco-économie il faudra élaborer des politiques réalistes et mobiliser suffisamment de ressources. Il est donc crucial de traiter de ces problèmes dans le cadre consacré au financement du développement.

9. Au lendemain de la crise, on a besoin d'un nouveau système de gouvernance économique mondial, en mesure de prévoir et de surmonter les contingences à moyen et long terme qui commencent à se manifester, pour assurer une meilleure stabilité financière internationale et relever les nouveaux défis que posent la mondialisation et les réalités du vingt-et-unième siècle. À cette fin, il importe de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies, seule tribune réellement universelle et multilatérale, dont la légitimité confère une valeur incomparable à ses débats, à ses accords négociés et à ses activités opérationnelles.

Déclaration de M. Anthony Mothae Maruping (Lesotho), Président du Conseil du commerce et du développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

10. **M. Maruping** (Lesotho) (Président du Conseil du commerce et du développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), dit que les perspectives de coordination et de coopération accrues inscrites dans les thèmes de la réunion se présentent à point nommé; les effets de la crise financière et économique mondiale se font encore sentir dans les pays les moins avancés et il incombe impérativement aux acteurs majeurs de s'entendre sur des mesures cohérentes et systématiques de politique générale et d'assurer une approche rationnelle à leur application. La CNUCED est prête à œuvrer de concert avec les organismes internationaux de manière à leur être complémentaire et à tirer parti des synergies; ses interventions ont toujours été fondées sur les besoins, axées sur la demande et décidées par les membres.

11. La crise a rapidement rejailli sur l'ensemble de l'économie réelle. Elle a accru les obstacles au commerce et au financement de la production, le protectionnisme, la pauvreté et le chômage; elle a affaibli la demande d'importations, l'enthousiasme pour le Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha, la production de biens et de services, le commerce, les réserves externes et les recettes des États; elle a en outre ralenti les progrès

vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La fluctuation des prix des denrées alimentaires, les hausses des prix de l'énergie, la financiarisation du marché des produits de base et l'intensification des effets du changement climatique ont également eu leur part de nuisance sur les pays en développement. Les écarts de revenus à l'échelle mondiale ont progressivement favorisé le capital au détriment des salaires, et les déséquilibres mondiaux ont été accentués par le creusement du fossé entre les pays excédentaires et les pays déficitaires parmi les grandes économies mondiales. La tendance à la croissance de l'économie financière plutôt que de l'économie réelle s'est poursuivie et l'instabilité des flux de capitaux à court terme à l'entrée et à la sortie des pays en développement s'est accrue. La CNUCED a prévu la crise avec exactitude sur la base de tendances à long terme et d'un système qui avait déjà donné des signes de disfonctionnement. La CNUCED a un rôle majeur à jouer dans les domaines de la recherche, de l'analyse et de la réalisation d'un consensus et doit être revigorée et renforcée.

12. Des approches hardies et novatrices s'imposent pour redresser la situation financière et économique, comme par exemple l'application opportune et méthodique de taux monétaires et de taux de change, de politiques budgétaires et des revenus, une supervision financière et une réglementation rigoureuses, une gestion plus rationnelle de la dette souveraine, l'aménagement des flux de transferts et la mobilisation de ressources internes. S'agissant du rôle de l'État, il doit se ressaisir et revenir à un juste milieu après avoir pratiqué une politique que l'on peut qualifier de démission. Priorité doit être donnée à une croissance accélérée et inclusive de l'économie réelle, assurant la création d'emplois et l'équité, ce qui est la meilleure manière de progresser vers un développement socioéconomique durable et robuste. La voix des organes réunis autour de la Banque des règlements internationaux doit être entendue sur les questions relatives à la supervision et à la réglementation de l'activité financière.

13. L'aide pour le commerce devra s'intensifier et toutes les formes de financement pour le développement, y compris l'APD, l'investissement direct étranger (FED), un meilleur aménagement de la dette souveraine, les mesures facilitant les flux de transferts et la mobilisation de ressources internes, devraient entrer en jeu. Les capacités de production, les

obstacles aux approvisionnements, la facilitation du commerce – en particulier pour les pays en développement sans littoral – et l'accès aux marchés doivent être pris en compte et les partenariats entre secteurs public et privé doivent être mis au service du développement. La communauté internationale doit aider les pays les moins avancés à mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul et doit poursuivre le Cycle de négociations de Doha pour le mener à bonne fin.

14. Il est essentiel que le Groupe de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'OMC et la CNUCED coopèrent, coordonnent et synchronisent leurs efforts tout en restant dans le cadre de leurs mandats respectifs, qui se complètent. L'Organisation des Nations Unies doit, sous l'égide du Conseil économique et social, veiller à ce qu'il en soit ainsi; contrairement à d'autres tribunes qui sont sélectives ou dont la représentation est déséquilibrée, dominée par quelques États, l'Organisation est une entité dans laquelle tous les États Membres sont pleinement et équitablement représentés.

15. L'intervenant engage instamment les participants à prendre part à la CNUCED XIII qui réaffirmera les accords d'Accra adoptés à sa douzième session et abordera les nouveaux défis et possibilités qui se présentent, sous le thème de la « mondialisation axée sur le développement : vers une croissance et un développement durables au profit de tous ».

Déclaration de M. Jorge Familiar Calderón, Vice-Président et Secrétaire, Groupe de la Banque mondiale, s'exprimant en sa qualité de Secrétaire exécutif du Comité du développement

M. Familiar Calderón (Vice-Président et Secrétaire, Groupe de la Banque mondiale) s'exprimant en sa qualité de Secrétaire exécutif du Comité du développement, félicite le président du Conseil qui a réussi à renforcer le débat du Conseil et l'engagement envers le Comité du développement, ce qui permet à ce dernier d'entendre directement les autres organisations et par conséquent de mieux servir les parties prenantes de la Banque mondiale et du FMI. Lors de la dernière réunion du Comité, les intéressés ont réitéré qu'il fallait œuvrer de concert pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et pour épauler les pauvres des pays en développement au cours de cette période d'instabilité économique mondiale, et sur le long terme; que l'appui deviendrait

encore plus indispensable si les signes avant-coureurs d'un éventuel ralentissement des économies des pays en développement devenaient réalité.

16. Ces quatre dernières années, la Banque a affecté près de 200 milliards de dollars aux pays en développement, a contribué à étendre l'application du modèle de transfert monétaire assorti de conditions à plus de 40 pays et en a aidé 40 de plus à se doter d'autres types de filets de sécurité. La prochaine réunion du Comité sera centrée sur la réduction de la pauvreté et sur la croissance économique face aux défis économiques mondiaux; les questions à l'ordre du jour sont, entre autres, l'alimentation, la nutrition et les objectifs du Millénaire pour le développement (sujet du Rapport mondial de suivi pour 2012), les programmes concernant les dispositifs de sécurité humaine et les programmes d'incitation du secteur privé en vue de faire progresser le développement. Le secteur privé est le moteur du développement économique et compte pour 91 % du milliard de dollars de flux annuels de capitaux vers les pays en développement, et pour 90 % de l'emploi formel et informel dans ces pays; il est donc essentiel à l'atténuation de la pauvreté.

17. Lors de sa prochaine réunion, le Comité sera également saisi du rapport du Groupe de la Banque mondiale sur le programme de modernisation, conçu pour donner plus de souplesse à la Banque, la rendre plus soucieuse de la clientèle, plus ouverte, plus fiable, et axée sur les résultats. Dans le contexte de la crise actuelle les gouvernements et les parlementaires des pays donateurs et des pays bénéficiaires sont tenus, sous la pression des contribuables, d'expliquer comment les impôts prélevés sont employés et s'ils sont dépensés judicieusement et à bon escient.

Déclaration de M. Lin Jianhai, Secrétaire du Fonds monétaire international et Secrétaire du Comité monétaire et financier international

18. **M. Lin Jianhai**, (Secrétaire du Fonds monétaire international et Secrétaire du Comité monétaire et financier international) décrivant les faits nouveaux survenus durant l'année écoulée, dit que les engagements de prêt du FMI ont atteint un niveau sans précédent. Le Fonds a consenti des engagements de prêt assortis ou non de conditions libérales à 51 de ses pays membres pour un total de 260 milliards de dollars; des engagements non préférentiels ont été accordés à 24 pays membres, dont 11 en Europe, et 5 milliards sous forme d'engagements à des conditions

libérales ont été consentis à 27 de ses pays membres les plus pauvres. Dans le contexte des contraintes financières actuelles, notamment dans la zone euro, qui demande une approche prudente, le FMI tente d'accroître sa capacité de prêt d'un montant supplémentaire de 500 milliards de dollars et d'adapter ses instruments de prêt afin de mieux répondre aux besoins de ses membres.

19. Le Conseil d'administration du FMI a revu son système de ligne de crédit modulable (LCM), outil de prévention des crises, fonctionnant comme une ligne de crédit renouvelable. Certains pays, comme la Colombie, le Mexique et la Pologne, agréés pour bénéficier de la LCM, ont des résultats économiques remarquables et l'accès aux ressources du Fonds leur est largement ouvert, sans conditions ex-post. Cette assurance supplémentaire aide à atténuer les risques de variations soudaines dans la perception du marché. Le Conseil d'administration a remplacé sa ligne de crédit préventive (LCP) par une ligne de crédit préventive modulable et une facilité de liquidité afin de répondre plus efficacement aux besoins de liquidité des membres qui ont des assises solides mais qui sont encore vulnérables aux chocs, notamment ceux qui se trouvent en butte à des difficultés financières et économiques régionales et mondiales accrues (« les témoins innocents de la débâcle »). La panoplie du Fonds pour l'aide financière d'urgence a également été complétée par un nouvel instrument de prêt, l'instrument de financement rapide.

20. En 2011, s'efforçant de surveiller la situation économique et financière mondiale, le FMI a exécuté un projet pilote pour analyser l'effet des politiques économiques des cinq principales économies du monde – Chine, États-Unis d'Amérique, Japon, Royaume-Uni et zone euro – sur d'autres économies et a publié ses résultats dans le Consolidated Spillover Report. Le Fonds doit présenter son premier rapport de synthèse sur la surveillance multilatérale au Comité monétaire et financier international (CMFI) en septembre 2012. Il appuie les efforts déployés par le Groupe des Vingt en faveur de la coopération économique internationale, grâce au processus d'évaluation mutuelle, et étudie la mesure dans laquelle les politiques formulées par les membres du Groupe sont compatibles avec une croissance durable et équilibrée de l'économie mondiale.

21. Le FMI a entrepris une première évaluation complète de la vulnérabilité pour les pays à faible

revenu, axée sur les effets des chocs externes et des prix des produits de base, et a revu le cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, comprenant l'indice de référence de la dette et le risque associé au fardeau de la dette. Il envisage une nouvelle approche à la surveillance du secteur financier reflétant une meilleure compréhension des difficultés engendrées par des systèmes financiers superficiels, et une analyse plus précise des liens de la macrofinance dans les pays à faible revenu. Il a étendu sa fourniture d'assistance technique par l'intermédiaire de huit centres régionaux situés en Afrique, dans les Caraïbes, en Amérique centrale, au Moyen-Orient et dans le Pacifique. Un nouveau centre pour l'Afrique du Sud devait devenir opérationnel en mai 2011 et un autre sera ouvert incessamment pour les pays d'Afrique de l'Ouest, ce qui complètera les prestations de services en Afrique subsaharienne. Des fonds d'affectation spéciale thématiques ont été établis pour financer les prestations d'assistance technique spécialisée à certains pays membres, y compris dans des domaines tels que la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la gestion des richesses naturelles ainsi que la politique et l'administration fiscales.

22. Le FMI s'efforce de soutenir la stabilité à long terme du système monétaire international en renforçant le cadre de surveillance et en poursuivant l'analyse des interactions économiques et financières entre pays. En octobre 2011 le Conseil d'administration a entrepris un examen général des activités de surveillance du Fonds qui avaient révélé des lacunes dans quatre domaines : analyse des retombées infranationales, évaluation des risques, stabilité financière et externe et succès inégal auprès des autorités nationales. Le Conseil d'administration a par conséquent adopté un plan d'action spécialement conçu pour combler ces lacunes.

23. On a noté une acceptation croissante de la révision générale des quotes-parts de 2010 et des réformes de la gouvernance, se traduisant notamment par le doublement des quotes-parts, ce qui représente une augmentation des quotes-parts de plus de 6 % aux marchés émergents et aux pays en développement les plus dynamiques tout en protégeant les quotes-parts et la représentation des membres les plus pauvres; les réformes se sont traduites également par une décision selon laquelle tous les membres du Conseil d'administration seront élus et non plus nommés. Dans le cadre des réformes continues touchant la

gouvernance, le Conseil d'administration a envisagé un examen du système de quotes-parts qui avait été demandé par le FMI et qui doit se terminer d'ici à janvier 2013. Les membres ont été d'avis que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour obtenir l'acceptation des réformes proposées en 2010 d'ici à la réunion annuelle de 2012 et que de nouvelles réformes de gouvernance étaient essentielles pour assurer la légitimité du Fonds.

Déclaration de M. Shishir Priyadarshi, Directeur, Division du commerce et du développement, Organisation mondiale du commerce

24. **M. Shishir Priyadarshi** (Directeur, Division du commerce et du développement, Organisation mondiale du commerce) dit qu'une croissance économique durable, au profit de tous et équitable doit être l'un des éléments centraux du programme des Nations Unies pour le développement et la réduction de la pauvreté au-delà de 2015 et que le développement humain, social et économique est un impératif; il s'agit de réaliser la croissance économique tout en luttant contre les inégalités, assurant la promotion des droits de l'homme et la viabilité de la planète.

25. Le commerce, qui demeure le premier moteur de la croissance nationale, régionale et mondiale, s'est accru dans une proportion sans précédent de 14,5 % en 2010 et les échanges Sud-Sud ont atteint un taux encore plus élevé. Depuis lors cependant, la croissance s'est ralentie avec l'augmentation de la dette nationale et des déficits budgétaires écrasants dans de nombreux pays développés. Les instruments commerciaux internationaux actuels et les processus de transparence fournissent une certaine assurance contre le protectionnisme, qui représente l'un des principaux obstacles à la coopération internationale et au multilatéralisme. Le repli sur soi, l'isolationnisme sont des réflexes naturels dans une période troublée; cependant, les restrictions à l'importation et réactions analogues, si elles sont compréhensibles d'un point de vue nationaliste étroit, vont à l'encontre du partenariat économique mondial. Bien que la majorité des membres de l'OMC aient évité ces pratiques, on constate l'existence de nouveaux obstacles tarifaires et non tarifaires, y compris les droits antidumping, et un document de l'OMC intitulé « Rapport sur les mesures commerciales du G-20 (mai à mi-octobre 2011) » a noté que le protectionnisme commercial gagnait du terrain dans certaines régions du monde, en réaction

politique contre les difficultés économiques locales. Le protectionnisme entrave la croissance mondiale et soutient les industries non compétitives; nous avons besoin d'une action coordonnée pour résoudre les problèmes structurels sous-jacents.

26. Bien que des progrès considérables aient été accomplis ces dernières décennies pour rendre le système commercial international plus participatif du côté des pays en développement, une pierre d'achoppement demeure : la conclusion du Cycle de négociations de Doha pour le développement. Si les propositions en cours sont adoptées elles réduiront considérablement les obstacles au commerce, qui subsistent encore, élimineront une forte proportion des subventions qui faussent les échanges et rendront les règlements plus équitables. Les négociations se trouvent dans une impasse sur des questions de politique : le juste équilibre entre les droits liés au commerce et les engagements entre pays se trouvant à différents degrés de développement. Des divergences analogues apparaissent dans le débat sur le principe de « responsabilité commune mais différenciée » sous-jacent au débat sur le changement climatique et le développement durable.

27. La communauté internationale se doit d'aider à renforcer la capacité de production et l'infrastructure commerciale dans les pays en développement les plus faibles. L'Initiative Aide pour le commerce est d'une importance vitale à cet égard car elle a permis à de nombreux pays d'accroître leurs exportations, pays dont les ressources ont atteint 44 milliards de dollars en 2010, soit 70 % d'augmentation par rapport à la ligne de base de 2002-2005. Son efficacité a été confirmée lors du troisième Examen global de l'Aide pour le commerce, effectué en juillet 2011. Le quatrième Examen mondial portera également sur les moyens d'intensifier la cohérence entre la capacité d'Aide pour le commerce et d'autres politiques sectorielles qui ont une forte composante commerciale, comme la sécurité alimentaire, la propriété intellectuelle, l'intégration régionale et le changement climatique.

*Débat thématique plénier sur le Thème 2 :
« Financement du développement durable »*

- a) *Exposé de M^{me} Rachel Kyte, Vice-Présidente, Réseau pour le développement durable, Banque mondiale*

28. M^{me} Kyte (Vice-Présidente, Réseau pour le développement durable, Banque mondiale) dit que la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre) a obligé le monde à regarder en face les crises d'ordre écologique, social et économique qu'il avait engendrées, et a entamé une conversion mondiale continue vers l'édification d'un avenir plus vivable et équitable. Vingt ans après, le monde a progressé dans le domaine de la lutte contre l'extrême pauvreté puisque le pourcentage des personnes ne disposant que d'un dollar et vingt-cinq cents par jour a baissé entre 2005 et 2008 dans toutes les régions du monde. Sur les questions d'environnement, les questions sociales et de gouvernance, le secteur privé est passé d'une attitude défensive, par une période de responsabilité sociale des entreprises, à une réelle compréhension des valeurs partagées. Toutefois, la consommation mondiale s'est également amplifiée grâce à l'urbanisation et à une population plus prospère. Le changement climatique a ajouté des éléments de coût et de complexité au programme de développement, au détriment des pauvres, tandis que la volonté politique nécessaire pour une action internationale décisive, s'est dérobée, forçant l'innovation aux échelons régional, national et local.

29. La Banque mondiale espère que la Conférence de Rio +20 donnera le jour à des accords pragmatiques entre divers partenaires. L'action de la société civile et du secteur privé est nécessaire aux niveaux municipal et local et les gouvernements devront mobiliser des fonds de sources diverses, bénéficiant de l'effet de levier produit par les précieux fonds publics, et créer des conditions propices. La Conférence est une occasion de réorienter les incitations et les systèmes de manière à suivre le programme arrêté lors du Sommet de la Terre, et les participants devront s'efforcer de parvenir à un accord sur trois points : adoption de stratégies de développement compatibles avec le principe de croissance verte et plus inclusive; application d'une méthodologie générale et d'un processus d'intégration du capital naturel et des services d'écosystèmes dans leur comptabilité nationale, le plus tôt possible; et adoption d'un ensemble d'objectifs de développement durable axés sur l'assainissement, l'eau, la terre et les océans d'ici à 2030 en complément des objectifs du Millénaire pour le développement, et renforcement des accords de Nagoya sur la biodiversité. Les objectifs des Nations Unies relatifs à l'énergie durable – garantir l'accès

universel aux sources d'énergie modernes, doubler l'utilisation des énergies renouvelables et accroître le rendement énergétique d'ici à 2030 – sont ambitieux mais réalisables. Les stratégies de croissance verte exigent un financement souple et intégré étant donné que les pays développés, les pays à revenu intermédiaire ou à faible revenu, et les pays où se déroule un conflit s'engagent sur cette voie partant de niveaux différents avec des besoins différents en matière de financement et d'accès à la finance.

30. La capacité de dégager des capitaux pour les rentabiliser et les réinvestir dans des projets où ils continueraient d'être productifs exige que les institutions financières internationales servent de catalyseur, alors que le changement climatique ne fait qu'accentuer l'urgence de cette initiative. On doit se concentrer sur la croissance verte; déployer les efforts en fonction des objectifs visés : paysage urbain, paysage vert; paysage marin; faire appel au secteur public pour définir le cadre du développement induit par le secteur privé; et encourager l'adoption des meilleures pratiques par les secteurs privé et financier.

31. Les principaux investissements dans l'infrastructure qui seraient effectués dans le monde en développement au cours des cinq à dix prochaines années pourraient engendrer des modes de croissance non viable. Pour les 25 prochaines années au moins, la population urbaine va s'accroître d'environ 250 000 personnes par jour, et le nombre de citoyens augmentera de deux milliards d'ici à 2035. Néanmoins, ces gageures peuvent également créer une situation favorable à l'amélioration du rendement énergétique, de la qualité de l'air et de l'eau, à l'inclusion sociale, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la lutte contre la pauvreté urbaine et à la réduction de la vulnérabilité aux effets du changement climatique dans les villes. Il faudra trouver des modes de financement novateurs car il est indispensable que les municipalités disposent de suffisamment de ressources pour investir dans ces initiatives.

32. La pauvreté demeure un problème dans le monde; 800 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable, 1,6 milliard sont sans électricité et un milliard souffrent de la faim. Le lien entre alimentation, eau et énergie constitue le problème le plus difficile à résoudre. Les ressources en eau doivent être réparties entre l'agriculture, la production d'énergie, la consommation urbaine, l'industrie, et les écosystèmes de plus en plus menacés. Les activités

menées au niveau du paysage vert permettront de gérer les ressources en eau tout en accroissant les rendements agricoles, améliorant les moyens de subsistance et en atténuant les effets du changement climatique par des mesures d'adaptation.

33. La diversité biologique des océans est essentielle pour l'alimentation, les emplois, les loisirs et les produits pharmaceutiques ainsi que pour d'autres objectifs industriels, et les océans sont le principal puits de carbone. Le nouveau Partenariat mondial pour les océans, de la Banque mondiale, est une alliance de gouvernements, d'organisations internationales, de groupes de la société civile et d'intérêts du secteur privé. Les synergies entre les secteurs public et privé sont fortes et le partenariat aidera les pays à opérer de difficiles changements sur le plan des politiques et à faire face aux problèmes de surexploitation des ressources halieutiques, de dégradation du milieu marin et de pertes d'habitats naturels ainsi qu'aux défaillances du système et du marché. Son programme spécifique sera déterminé par des consultations entre partenaires et on espère pouvoir l'annoncer à la Conférence de Rio+20.

34. La planète est aux prises avec la sixième grande extinction qui est en train de détruire les biens et services sur lesquels repose la croissance verte; on a besoin de nouveaux jeux de données et de preuves pour aider le monde à faire des choix différents. Lors de la Conférence de Rio+20, les participants devraient s'engager fermement à établir des comptes pour le capital naturel, à comptabiliser les richesses naturelles et la valeur des écosystèmes comme éléments essentiels de l'évolution vers la croissance verte. Ces idées ne sont pas nouvelles, elles remontent à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en 1972. La Banque aide un certain nombre de pays à mettre en œuvre la comptabilité des richesses naturelles en regard du produit intérieur brut (PIB) et la Conférence est une occasion de gagner un appui massif en faveur d'une action dans ce domaine.

35. Contrairement au Sommet de la Terre, Rio +20 ne devrait pas seulement intéresser les ministres de l'environnement, mais aussi ceux des finances, de la planification et du développement et devrait également se préoccuper de l'investissement dans les femmes maintenant considéré comme « activité économique avisée ». Alors que le Sommet de la Terre s'était concentré sur la mobilisation de financement public supplémentaire, Rio +20 devrait mettre l'accent sur la

réorientation de l'investissement déjà acquis afin d'assurer la résilience et l'inclusion par le biais de mécanismes de financement novateurs et l'utilisation de fonds publics comme levier pour attirer des flux de capitaux privés. Le Sommet de la Terre a cherché à réaliser le transfert des connaissances du Nord vers le Sud, maintenant ce transfert doit s'opérer du Sud vers le Sud et du Sud vers le Nord.

36. Depuis le Sommet de la Terre, la Banque s'est tournée, par ses concepts et son action, vers le développement durable auquel elle consacre 70 % de son portefeuille d'engagements, et ses nouveaux instruments, outils et savoirs faire, la placent en bonne position pour aider à mobiliser le financement nécessaire à la réalisation des changements convenus à Rio+20.

b) Exposé de M^{me} Marianne Fay, Économiste en chef, Réseau pour le développement durable, Banque mondiale

37. **M^{me} Fay** (Économiste en chef, Réseau pour le développement durable, Banque mondiale) accompagnant son exposé de diapositives numériques, dit que la croissance verte est définie comme une croissance efficace et respectueuse de l'environnement. Il ne s'agit pas d'un nouveau paradigme, mais d'un élément du principal objectif du développement durable, et on ne peut envisager de réaliser l'ensemble de ses objectifs du jour au lendemain. Les dirigeants nationaux doivent fixer leur attention sur les cinq à dix prochaines années pour éviter d'irréversibles dégâts écologiques. La croissance verte est non seulement nécessaire, efficace et abordable; elle représente également une saine politique de croissance. Elle exige toutefois un environnement politique adéquat et une modification des comportements sociaux figés et des instruments de financement.

38. Alors que la croissance économique et le développement social se sont montrés compatibles et complémentaires, ce progrès s'est effectué largement au détriment de l'environnement. L'équation traditionnelle utilisée pour calculer le PIB doit incorporer l'environnement, non seulement pour des raisons éthiques mais en tant que capital naturel dans lequel il faut investir, qui doit être entretenu et utilisé efficacement. On sait par exemple que la pollution de l'environnement est liée à une plus faible productivité; le Plateau des Loess en Chine est un exemple type de la manière dont l'investissement dans l'environnement

– dans ce cas précis, par le gouvernement avec l'appui de la Banque mondiale – peut transformer une région de surpâturage en une zone résistante aux catastrophes, productive avec une augmentation régulière du revenu par habitant.

39. De saines politiques de l'environnement ont créé un potentiel de croissance, protégé le capital naturel, renforcé le marché du travail, augmenté la productivité et encouragé l'innovation. Un document de recherche de la Banque mondiale, publié en janvier 2012, intitulé « Croissance verte, technologie et innovation » montre que l'exportation « verte » peut créer de nouveaux marchés dans les pays en développement, notamment si les biens « quasi verts » sont inclus dans les calculs. Il importe de noter également que la dégradation de l'environnement résulte également de la hausse des coûts liés à la santé et à la protection sociale, représentant jusqu'à 9 % du PIB dans certains pays.

40. La politique de croissance verte est largement synonyme de saine politique de croissance mais ne peut lui être substituée. Il s'agit de fixer des prix justes, de développer les marchés, d'assurer une bonne coordination et de délivrer des droits de propriété. Une étude concernant l'Afrique du Sud a montré que dans les conditions actuelles du marché et de pénurie de main d'œuvre qualifiée, l'investissement dans l'énergie solaire sans politiques complémentaires ne ferait qu'engendrer une hausse des importations de pays en tête de la croissance verte. Par ailleurs, les politiques financières doivent faire que les pauvres ne soient pas lésés durant la période de transition vers la croissance verte. Par exemple, les subventions aux combustibles fossiles ne profitent pas équitablement aux pauvres, il est nécessaire d'instaurer un système de filets de sécurité. Il est crucial également de se doter d'instruments de financement pour gérer les contreparties de la croissance verte, y compris le ralentissement des rentrées.

41. Nombre des investissements nécessaires paieront pour eux mêmes; près de la majorité de ceux qui sont consacrés aux ressources en eau, à l'énergie et à la terre, et nécessaires pour la croissance verte sont finalement rentables, demandant entre 1 à 1,7 billion de dollars par an mais pour un rendement annuel pouvant atteindre jusqu'à 2,9 billions. Par ailleurs, les innovations engendrées par la réglementation de l'environnement contribuent au contrôle des coûts. Le secteur privé peut jouer un rôle de premier plan à cet égard car il a le pouvoir d'investir dans les activités

novatrices à un coût minime, ce qui accroît les bénéfiques et créé des emplois.

42. Bien que la croissance verte soit favorable à la croissance économique, qu'elle soit efficace et normale, elle reste difficile à réaliser. Dans l'arène politique, des intérêts tenaces entravent souvent la bonne gouvernance, comme le montre la subvention des combustibles fossiles. Le changement des comportements est encore une autre gageure. Le mode de vie de la classe moyenne, qui est devenu synonyme du succès social, n'est pas viable à l'échelle mondiale du point de vue de l'environnement; les communautés doivent être détournées de ce concept. Il faudra en outre prendre des mesures d'ici les 5 à 10 prochaines années pour faire en sorte que des décisions irréversibles se fondent sur des stratégies durables. Par exemple, alors que de nombreux pays sont sur le point de connaître une expansion urbaine, l'occupation des sols deviendra un domaine critique pour la planification à court terme. Enfin, l'accès au capital est un obstacle majeur étant donné que la croissance verte représente des coûts élevés dans l'immédiat ou à long terme.

43. Pour relever ces défis il faudra tenir compte des réalités politiques et économiques. Les gouvernements et les partenaires de développement devraient tout d'abord se concentrer sur les dispositions qui offrent des bénéfiques immédiats au niveau local; certaines mesures, comme l'accès à l'eau potable sont intéressantes indépendamment de leurs avantages pour l'environnement. Les partenaires de développement devront en outre collaborer avec les gouvernements pour déterminer les activités qui peuvent être entreprises dans l'immédiat et à des coûts modiques de manière à s'engager dans la croissance verte tandis que des stratégies doivent être conçues pour établir des prix équitables, prendre des dispositions réglementaires adéquates et tenir compte des comportements. Il faudra en outre adopter des politiques industrielles et en matière d'innovations, qui soient adaptées au contexte local. Peu de pays en développement sont toutefois en mesure de pouvoir compter sur l'innovation pour trouver des solutions; ils devront plutôt s'adapter aux technologies existantes. Le financement novateur sera d'une importance critique et les instruments de financement doivent être adaptés aux contraintes du marché et à ses composantes. Les petites et moyennes entreprises en particulier demanderont des stratégies de financement différenciées.

Débat interactif

44. **Le Président** rappelle qu'à sa section II la note du Secrétaire général (E/2012/7) propose plusieurs éléments de discussion, à savoir: Quelles sont les principales difficultés rencontrées pour financer la transition vers une économie verte dans divers pays? De quelle manière le secteur privé et le secteur public devraient-ils œuvrer de concert pour mobiliser les ressources nécessaires au développement durable? Comment les pays en développement peuvent-ils intégrer de façon systématique dans leurs stratégies de développement des systèmes nationaux d'innovation axés sur l'économie écologiquement viable? Quelles sont les politiques gouvernementales les plus efficaces pour attirer en nombre les investissements privés dans les secteurs à faible intensité de carbone? Comment les gouvernements et les organisations multilatérales peuvent-ils le plus efficacement mobiliser des fonds pour financer les activités d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets? Comment accroître le montant des fonds mobilisés tout en rationalisant le dispositif de financement, afin d'en tirer tous les bénéfiques possibles? De quelle manière les banques de développement multilatérales et autres institutions de financement du développement peuvent-elles jouer un rôle de catalyseur en obtenant que des fonds en provenance de sources publiques et privées soient dans l'économie verte?

45. **M. Benmehidi** (Observateur de l'Algérie) s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine fait observer que le débat thématique sur le financement du développement durable arrive à point nommé et devrait stimuler les consultations sur le document final de Rio+20. La fourniture de ressources financières nouvelles, supplémentaires, stables et prévisibles est essentielle à la réalisation des engagements exprimés dans les documents finals de sommets antérieurs, notamment la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement: Action 21, et la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 dans les pays en développement.

46. Les pays donateurs devraient consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) aux pays en développement, y compris l'objectif spécifique de 0,15 à 0,20 % de leur produit national brut (PNB) pour l'APD aux pays les moins avancés, sans oublier que l'échéance de 2010 n'a pas été honorée. Les pays

développés ont l'obligation de tenir leurs engagements en vertu du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2012; ils devront aussi donner suite à leur engagement de doubler l'aide à l'Afrique d'ici à 2010, promesse remontant à 2005 lors du Sommet du Groupe des Huit, à Gleneagles, et à celui de fournir des financements nouveaux et additionnels, qui ne doivent pas se substituer à l'APD, en vertu de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique.

47. L'intervenant réaffirme la validité de la coopération entre le Nord et le Sud comme base de la coopération internationale. Il est impératif d'instaurer plus de cohérence et une meilleure coordination entre les mécanismes de financement et les initiatives concernant le développement durable, qui doivent être prioritaires dans l'allocation de ressources financières, les transferts de technologies et le renforcement des capacités conformément aux priorités de développement et aux besoins des pays en développement. Ce faisant, il importe de tenir compte du principe de responsabilité commune mais différenciée et de l'importance des mécanismes novateurs de financement du développement, qui ne doivent cependant pas se substituer aux sources traditionnelles, ni les réduire ou peser sur les bénéficiaires.

48. Le Groupe est inquiet des conséquences de la crise économique et financière sur le développement et les flux d'investissement direct, la dette extérieure et les échanges internationaux. Les problèmes systémiques auxquels est confrontée l'économie mondiale doivent être résolus par un redoublement d'efforts pour mener à bien la réforme du dispositif de financement mondial, y compris les mandats, la portée et la gouvernance des institutions de Bretton Woods, et corriger le déficit démocratique de ces institutions. L'Assemblée générale devrait lancer une réforme tenant compte des réalités présentes et assurant la participation pleine et entière des pays en développement – y compris des pays les moins avancés – au processus décisionnel mondial, s'agissant particulièrement de la structure de la gouvernance des institutions financières internationales et du processus de normalisation des institutions de Bretton Woods. Les dirigeants et les hauts fonctionnaires de ces institutions devraient être recrutés selon un processus de sélection ouvert, transparent et fondé sur le mérite,

la parité entre les sexes ainsi que le principe de répartition géographique et régionale.

49. Les crises de la dette sont coûteuses et déstabilisantes et généralement suivies de compressions dans les dépenses publiques, qui touchent particulièrement les plus pauvres et vulnérables. Il est urgent que la communauté internationale examine les options favorables à un mécanisme de réaménagement et de règlement de la dette, effectif, équitable, durable, indépendant et axé sur le développement tout en prenant des dispositions d'allègement, notamment de remise et de restructuration au cas par cas.

50. Le commerce est un moyen vital de croissance à long terme. En vue d'en exploiter tout le potentiel il faut instaurer un système d'échanges universel, multilatéral, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, qui contribue à la croissance et à l'emploi, en particulier pour les pays en développement. Tous les pays devraient abandonner les mesures protectionnistes, surtout celles qui lèsent les pays en développement, y compris les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce.

51. Pour conclure, l'intervenant réaffirme le rôle central de l'Organisation des Nations Unies en tant que pôle de coordination du processus de suivi sur le financement du développement. Ce rôle doit être maintenu de manière à assurer la continuité du processus et à intensifier l'adhésion de toutes les parties prenantes au suivi et à la mise en œuvre des engagements pris lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey en 2002, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha en 2008.

52. En sa qualité de représentant de l'Algérie, l'intervenant exprime la préoccupation que cause l'excessive attention portée aux questions d'environnement; l'environnement n'est qu'un aspect du développement durable et la croissance économique demeure une urgente priorité. Par ailleurs, le Groupe des 77 et la Chine sont d'avis que les initiatives de développement devraient être financées par des fonds publics sur la base de décisions politiques; les participants ont toutefois mentionné la disponibilité d'importantes sources de financement provenant du secteur privé; il serait intéressant de connaître leurs

vues sur la structure ou les approches qui pourraient le mieux attirer des fonds de ces sources.

53. Il n'existe pour le moment aucune banque internationale pour le développement durable, et les Nations Unies n'ont pas non plus de véritable programme de développement durable. La Banque mondiale a fait un excellent travail dans l'application des décisions prises au niveau politique; on peut donc se demander comment les pays en développement en tant que clients et parties prenantes de la Banque pourront participer à ce processus décisionnel en vue de recentrer les activités de la Banque, les faisant passer des programmes d'environnement aux programmes de développement durable.

54. **M. Almofadhi** (Doyen du Conseil d'administration et Directeur exécutif pour l'Arabie saoudite, Banque mondiale) déclare que dans les conditions actuelles de ressources limitées, les gouvernements devront prendre de difficiles décisions qui auront des répercussions sur les programmes de développement s'agissant de la manière dont le financement est utilisé. Il est évident que la croissance verte occupera une place importante dans le programme de développement durable; toutefois, les programmes de protection sociale et de développement humain, qui sont une composante constante des économies développées, sont intégrées dans les économies en développement et demandent un appui budgétaire suivi.

55. Le transfert de technologies ayant fait leurs preuves aiderait les pays en développement à adopter des approches écologiques dans des conditions de rentabilité, bien que nombre de solutions écologiquement viables devront être adaptées aux conditions locales. Les États auront en outre besoin d'investissements importants dans la recherche et la technologie afin de pouvoir se doter de leur propre technologie verte et trouver d'autres solutions viables, tandis que les avantages et désavantages des nouvelles technologies devront être jugés par rapport aux approches classiques et efficaces au développement. Dans le contexte de la crise économique mondiale il importe de pouvoir faire les dépenses nécessaires.

56. Au cours des 20 dernières années, les pays en développement ont réussi à accroître sensiblement la gestion de l'environnement. De nombreuses solutions actuelles en matière de développement sont abordables et viables même combinées à des mesures effectives

visant à atténuer l'impact sur l'environnement. Étant donné qu'il est difficile de mobiliser des ressources supplémentaires, l'utilisation des fonds existants doit être analysée afin de déterminer dans quelle mesure certaines ressources pourraient être réaffectées à l'appui du développement durable. Les décideurs devront avoir une vue d'ensemble plutôt que parcellaire lorsqu'ils examineront les dépenses en cours.

57. **M^{me} Moorehead** (Directrice exécutive pour le Royaume-Uni, Banque mondiale) note que le programme de Rio +20 est d'une extraordinaire ampleur, et espère que le débat en cours s'inscrira dans un dialogue continu entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods en prévision de la Conférence. Elle prie instamment toutes les parties de mettre en commun leurs compétences et de se concentrer non pas sur leurs différences mais sur leurs nombreux points d'accord.

58. Relevant la déclaration faite par l'Observateur de l'Algérie au nom du Groupe des 77 et de la Chine au sujet du financement du développement, elle précise que le Royaume-Uni s'est engagé à s'acquitter de sa part de 0,7 % du PNB au titre de l'APD. La Banque mondiale a versé plus de 16 milliards à l'Association internationale de développement (IDA) en 2011, le versement le plus important jamais effectué; elle a fourni 21 millions de dollars à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) aux fins de prêts à des pays à revenu intermédiaire, et plus de 18 milliards de dollars pour le financement d'investissements du secteur privé par l'intermédiaire de la Société financière internationale (SFI). Il reste cependant encore beaucoup de besoins en matière de financement dans le domaine du développement durable, et il faudra trouver des moyens plus efficaces de travailler avec le secteur privé. La question sera sans nul doute l'un des principaux sujets de discussion des ministres des finances qui se retrouveront lors de la prochaine réunion du Groupe des Vingt, à Washington, D.C. les 19 et 20 avril 2012.

59. Se référant aux observations formulées par le Directeur de la Division du commerce et du développement, de l'OMC, au sujet d'un nouveau paradigme de développement au-delà de 2015, l'intervenante souligne qu'il importe d'inclure les secteurs social, économique, public et privé dans l'élaboration d'un nouveau cadre de développement, et exprime l'espoir que les femmes participeront à cette

tâche sur un pied d'égalité avec les hommes. Les efforts déployés pour résoudre les problèmes mondiaux ne devraient pas comprendre la création de nouvelles institutions mais doivent chercher à améliorer l'efficacité et la coopération entre celles qui existent déjà. Elle demande aux participants comment l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale pourraient collaborer plus étroitement dans le domaine du développement durable, épaulés par le Conseil.

60. **M. Acharya** (Observateur du Népal) prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que le Groupe s'associe à la déclaration faite par l'Observateur de l'Algérie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les thèmes choisis pour Rio +20 – « l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté », et « le cadre institutionnel du développement durable » sont pertinents pour les pays les moins avancés qui ont mis la réduction de la pauvreté et le développement durable au rang de leurs priorités urgentes.

61. La transition vers une croissance verte pourrait être pour les pays les moins avancés un moyen de brûler les étapes dans le processus de développement si elle pouvait s'accomplir dans un cadre de partage des technologies et de renforcement des capacités, en créant un climat propice au commerce et au financement. Tous les accords adoptés au niveau international, ayant trait à ces pays doivent être observés pour la réalisation de ce potentiel. La réduction de la pauvreté et le développement humain devraient occuper une place centrale dans le développement durable; une approche où s'équilibrent la croissance économique et la viabilité de l'environnement est par conséquent critique.

62. La capacité limitée des pays les moins avancés à mobiliser des ressources internes indique que l'aide internationale restera critique durant leur transition vers une éco-économie. Le non versement des 0,15 à 0,20 % du RNB au titre de l'APD est préoccupant car l'APD demeure leur principale source de financement du développement à moyen terme; il est crucial également de maintenir la viabilité de la dette et l'investissement direct étranger.

63. L'absence de progrès dans les négociations multilatérales est décevante, une rapide conclusion du Cycle de négociations de Doha compterait pour beaucoup dans les efforts visant à redresser la situation

des pays les moins avancés. L'intervenant appelle les partenaires de développement à continuer de fournir une assistance technique au moyen de l'Initiative Aide pour le commerce, et du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés. Les pays les plus vulnérables, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement méritent une priorité spéciale dans le programme de développement durable tel qu'il est résumé dans les principes de Rio+20.

64. L'intervenant demande aux participants comment l'aide au développement provenant des institutions financières pourrait tenir compte des difficultés particulières auxquelles sont confrontés les pays les moins avancés. Il aimerait en outre savoir si la Banque mondiale ne pourrait pas renforcer son appui en reconnaissant la catégorie des pays les moins avancés et faisant en sorte qu'ils soient représentés dans ses travaux, et demande des données ventilées sur la manière dont le financement de la Banque est alloué par pays.

65. **M. de Alba** (Mexique) dit qu'à l'avenir la délégation mexicaine aimerait avoir davantage de renseignements sur l'insuffisance de financement public pour le développement durable et sur la contribution possible du secteur privé. Les États Membres pourraient bénéficier des travaux de recherche de la Banque sur les effets des mesures d'incitation, des taxes diverses et autres ajustements économiques; par exemple, l'adaptation aux effets du changement climatique et l'atténuation de ces effets exigent souvent un choix entre développement durable et programme écologique.

66. Il se demande si la Banque a jamais essayé d'intégrer les questions sociales dans ses initiatives de développement durable, et en particulier si un financement a été fourni pour le renforcement des capacités en vue d'accroître la production. Ce serait une grave erreur que d'aborder le développement durable à Rio +20 comme une simple question d'environnement; il s'agit de donner une égale importance aux dimensions écologique, économique et sociale du développement. L'intervenant demande aux participants ce que les États Membres pourraient faire pour faciliter la coopération entre la Banque mondiale, le système multilatéral, les gouvernements et les organisations non gouvernementales (ONG).

67. **M^{me} Stefancyk** (Fondation mondiale pour la démocratie et le développement) fait valoir que l'excessive spéculation sur les prix des produits de base sur les marchés à terme fait courir de sérieux risques à la stabilité économique et à la gouvernance démocratique; la hausse des prix des produits de base qui en résulte, a réduit le financement alloué aux investissements publics prioritaires. Cette pratique est intrinsèquement dangereuse car elle répand la faim, la malnutrition et la pauvreté, et porte atteinte au bien-être, à la santé, et aux moyens de subsistance de millions de personnes. Au cours de la dernière décennie la science de l'économie a changé; les marchés ne sont plus maintenant déterminés par le principe de l'offre et de la demande, mais par une demande artificielle créée par les spéculateurs. En 2002, 70 % des marchés à terme des produits de base comprenaient des opérateurs en couverture et 30 %, des investisseurs institutionnels, en 2012 ces pourcentages sont inversés.

68. Pour les sociétés d'investissement institutionnelles les gains privés sont devenus le seul objectif; plutôt que de fournir une possibilité de croissance nationale et de développement durable, la forte hausse des produits de base est devenue le défi le plus critique pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le développement durable et la croissance verte. L'APD, l'IDE les recettes des ressources et les investissements liés aux échanges ne peuvent soutenir la concurrence avec les ressources injectées sur les marchés de produits dérivés, négociés librement. Les spéculateurs financiers profitent indûment des conditions économiques, sociales, politiques et environnementales; ils sont en mesure de prédire les marchés à terme car ce sont eux qui les ont orientés, faussant la réalité pour accroître leurs marges de profit.

69. La communauté internationale et le système des Nations Unies doivent réagir immédiatement et veiller à ce que les secteurs des produits de base des pays les moins avancés contribuent à l'amélioration de la capacité de la force active et à éliminer l'extrême pauvreté, en prenant des mesures contre la spéculation financière abusive. Il est nécessaire de parvenir à un nouveau consensus sur la stabilisation des prix en limitant le volume des opérations des investisseurs, en particulier des investisseurs internationaux, en fixant des marges supérieures aux primes versées pour souscrire des contrats à terme sur les matières

premières, et en interdisant la spéculation financière à terme sur les denrées alimentaires.

70. **M. Habeck** (Global Clearinghouse for Development Finance, accrédité par l'intermédiaire du Processus d'examen du financement du développement) dit qu'il apprécie l'importance que certains orateurs attachent au rôle du secteur de l'entreprise à l'appui du développement. L'organisation qu'il représente s'emploie à promouvoir les activités conjointes des secteurs public et privé, en particulier dans de nombreux pays d'Afrique de l'Est. Il invite la Banque mondiale à participer à ce type d'initiative car elle peut offrir une assistance technique importante.

71. **M. de Rivière** (France) déclare que la délégation française se félicite d'avoir l'occasion de prendre part au débat sur le financement du développement durable à la veille de Rio +20 car la réalisation des objectifs de cette conférence conduira à la mobilisation des financements nécessaires.

72. Étant donné que le financement du développement durable a trois composantes : sociale, écologique et économique, il ne suffit pas d'estimer les coûts de la transition vers une économie verte. Les considérations sociales sont fondamentales, c'est pourquoi il est souhaitable de parler d'une « économie verte et inclusive » et de ne pas la considérer uniquement comme une entreprise coûteuse mais plutôt comme une façon de repenser l'économie et de réorienter les politiques et les comportements et qui, à terme, doit être une source de bénéfices et de croissance.

73. La note du Secrétaire général (E/2012/7) donne un résumé utile des défis qu'il faudra relever. Comme le souligne à juste titre le rapport, le financement proviendra de sources diverses : l'Aide publique au développement est une chose, mais elle devra être complétée par des ressources internes, la mobilisation des secteurs financier et privé et de financements novateurs. L'intervenant invite les participants à s'inspirer du « menu d'options » mentionné dans la Déclaration finale du Sommet du Groupe des Vingt tenu à Cannes en 2011, qui comprend notamment les garanties d'achats à terme, les émissions d'obligations pour les diasporas, et une taxe sur les opérations financières. La France encourage également les États à explorer la possibilité d'une taxe sur les billets d'avion, ce que de nombreux États ont déjà fait, la trouvant efficace et sans incidences négatives sur le trafic

aérien. D'autres possibilités sont à envisager, telles que l'affectation au développement d'une partie des revenus provenant de la mise aux enchères des quotas de carbone ou de la taxe sur le carburant marin.

74. Les efforts des institutions financières internationales pour réorienter les investissements vers les pays en développement et les pays les moins avancés, ont porté leurs fruits. Il faut espérer que Rio +20 non seulement conduira à de sensibles progrès en matière d'économie, mais également à une réforme ambitieuse de la gouvernance du développement durable, qui, à l'instar de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social devra inclure un débat avec les institutions financières internationales.

75. **M^{me} Moses** (Observatrice de Nauru) s'exprimant au nom de l'Alliance des petits États insulaires dit que l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) s'associe à la déclaration de l'Observateur de l'Algérie, faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le financement du développement n'est pas chose facile pour les petits États en développement; leurs économies sont souvent dépendantes du commerce mais du fait de leur taille ils n'ont pas la possibilité de dicter les termes des échanges commerciaux ou de réaliser des économies d'échelle. Leur état de dépendance vis-à-vis de quelques produits de base spécifiques rend nombre d'entre eux extrêmement vulnérables aux fluctuations du marché mondial, et leur dispersion géographique ainsi que leur isolement qui les éloignent des principaux marchés réduisent leur compétitivité et leur capacité d'attirer des investissements étrangers.

76. Alors que les difficultés bien spécifiques auxquelles se heurtent les petits États insulaires en développement sont reconnues dans les engagements pris par la communauté internationale, la petite taille de leur population et la petite échelle de leurs projets, auxquelles s'ajoutent la complexité des demandes et des conditions à remplir pour les activités de suivi, les excluent de nombreuses opportunités de financement à l'échelon international. L'intervenante encourage les organismes présents à étudier la manière dont leurs programmes existants et leurs structures pourraient le mieux répondre aux besoins spécifiques de ces États.

77. Les petits États insulaires en développement sont particulièrement vulnérables aux effets nocifs du changement climatique qui a un impact direct sur les coûts de financement du développement car les retards

apportés dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre accroît les coûts de l'adaptation et contrarie leurs efforts de développement durable. Malgré les progrès accomplis lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Durban en 2011, la réaction internationale à la crise du climat demeure totalement insuffisante. Les niveaux actuels de financement et les annonces de contribution ne sont pas à la hauteur des besoins notamment dans le cas des pays de faible altitude dont l'existence même est menacée. Il est également décevant de constater que le financement consacré au climat privilégie l'atténuation des effets au détriment de l'adaptation. L'intervenante se félicite de la création du Fonds vert pour le climat mais fait observer qu'il devrait être financé de toute urgence si l'on veut qu'il joue le rôle qui lui a été assigné. Il importe également de souligner que le financement du changement climatique tant pour l'atténuation que pour l'adaptation doit provenir de fonds nouveaux et additionnels, complémentaires de l'actuelle APD. Elle espère que le débat de la réunion spéciale de haut niveau attirera un financement supplémentaire pour le développement durable et pour répondre aux besoins spécifiques des petits États insulaires en développement compte tenu de leurs difficultés particulières et uniques.

78. **M. Wolfe** (Observateur de la Jamaïque) s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) dit qu'il s'associe aux déclarations faites par les observateurs de l'Algérie et de Nauru au nom du Groupe des 77 et de la Chine et de l'Alliance des petits États insulaires, respectivement.

79. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992 a placé les petits États en développement dans une catégorie spéciale pour le développement durable, compte tenu de leur fragilité unique et particulière due à leur petite taille, à leur vulnérabilité aux chocs externes et à leur base de ressources limitée. Depuis lors, leur vulnérabilité s'est accentuée en raison du changement climatique, de catastrophes naturelles plus fréquentes et plus rudes, et de crises énergétiques, alimentaires et financières. Dans une étude entreprise avant les récents résultats scientifiques sur la hausse accélérée du niveau des mers, le coût potentiel du changement climatique pour les petits États insulaires en développement des Caraïbes était estimé à une moyenne de 14 et 39 % du PIB par an d'ici à 2025 et 2050, respectivement.

80. Il est donc impératif que la communauté internationale honore ses engagements envers les petits États insulaires en développement, notamment en ce qui concerne la fourniture de nouvelles ressources financières, l'accès simplifié et accordé en priorité aux fonds disponibles et à de nouveaux fonds ainsi qu'aux mécanismes de financement, tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FME) et le Fonds vert de Copenhague pour le climat, ainsi qu'un appui actif aux initiatives de coopération régionales et interrégionales comme le Marché et économie unifiés de la CARICOM, le Fonds de développement pour les Caraïbes; la Commission de la mer des Caraïbes; le Consortium d'universités des petits États insulaires en développement, et la Réalisation de l'énergie durable pour tous dans les petits États insulaires en développement; l'intensification des flux d'investissement direct étranger (IDE); la prise en compte de la situation de chaque État lors de l'évaluation de la viabilité de la dette à long terme; la fourniture d'assistance technique et l'accès aux technologies.

81. La dette extérieure pose un sérieux problème de développement aux pays de la CARICOM, dont la plupart sont de petits pays, vulnérables et à revenu intermédiaire; cette dette réduit leur marge de manœuvre décisionnelle en matière budgétaire et leurs possibilités d'atteindre certains de leurs objectifs de développement. Ils partagent les vues exprimées par le Secrétaire général dans son rapport sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (A/66/220, par. 51) à savoir que : « ... utiliser le revenu par habitant pour classer les pays et orienter la coopération pour le développement fait fi de la nature et du caractère multidimensionnel de ce dernier ». La communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales doivent adopter une approche plus systématique et judicieuse envers les besoins des pays en développement à revenu intermédiaire. L'accès plus facile au financement, assorti de conditions libérales, notamment l'allègement de la dette et l'octroi de prêts et de subventions à des conditions favorables remédieraient à la précarité de leur situation économique, et éviterait que les acquis du développement ne s'érodent davantage.

82. Plusieurs pays de la CARICOM élaborent ou ont élaboré des politiques sectorielles, des stratégies de développement et des cadres d'aménagement des

ressources naturelles comme base du passage à une éco-économie, à faibles émissions de carbone, qui intègre également l'élimination de la pauvreté et l'objectif plus large de développement durable. Chaque État membre interprète le concept d'éco-économie en fonction de ses priorités de développement durable et de ses conditions économiques et sociales. Comme le Secrétaire général, la CARICOM estime que la transition vers une éco-économie exige des changements structurels et technologiques majeurs pour lesquels il sera nécessaire de créer un environnement international porteur et favorable, se traduisant notamment par une réforme rationnelle des systèmes commercial, monétaire et financier. Les pays en développement, surtout les petits pays insulaires en développement et les pays les moins avancés, auront besoin d'un appui beaucoup plus énergique, comprenant des moyens nouveaux et supplémentaires en matière de financement, de transferts de technologies et de renforcement des capacités.

83. La CARICOM a pris note du rapport du Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le financement de la lutte contre les changements climatiques, publié en novembre 2010. Étant donné l'ampleur des ressources nécessaires pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable aux niveaux national, régional et international, y compris l'éco-économie, on aura besoin de sources de financement nouvelles et additionnelles, des secteurs publics et privés, en complément de sources publiques traditionnelles telles que l'APD. Cette question devra occuper une place centrale dans les conclusions de Rio+20. Ces sources novatrices de financement ne devront toutefois pas porter atteinte aux perspectives économiques des petits pays en développement.

84. **M. Grishin** (Directeur exécutif pour la Fédération de Russie, Banque mondiale) dit que la Banque mondiale est consciente de l'importance du programme de croissance verte dans le contexte, entre autres, de Rio +20 et de la présidence par le Mexique du Groupe des Vingt. L'intérêt de réduire la pollution chimique, la dégradation des sols et des forêts et la perte de biodiversité, de prévenir les catastrophes naturelles et d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles est bien compris et pris au sérieux, mais ces situations demandent des solutions et des mesures différentes car les pays ont chacun leurs priorités et approches différentes. Il est donc essentiel de définir la notion de « croissance verte » d'une manière

suffisamment large afin d'y inclure les divers problèmes écologiques rencontrés par les pays en développement, allant de l'urbanisation non viable à la déforestation; se concentrer uniquement sur l'énergie minimise l'importance des autres questions.

85. S'agissant de l'énergie, son accessibilité du point de vue financier, sa disponibilité et le coût des différentes sources d'énergie dans différents pays doivent être pris en compte; certains ont des ressources hydroélectriques en abondance, tandis que pour d'autres le charbon est leur seule possibilité viable. La « croissance verte » devrait inclure la promotion de nouvelles techniques propres d'exploitation du charbon et du gaz naturel, le plus propre des combustibles fossiles, domaines dans lesquels de considérables progrès ont été effectués. De nombreux experts espéraient une percée dans le domaine de l'énergie non conventionnelle d'ici environ 10 ans. On devra pour ce faire éliminer les barrières artificielles au progrès technologique, y compris en ce qui concerne le transfert et le partage des technologies.

86. **M^{me} Fay** (Économiste en chef, Réseau pour le développement durable, Banque mondiale) dit qu'il est essentiel pour la Banque mondiale de maintenir l'équilibre entre les trois composantes du développement durable. L'accent mis sur la croissance répond à une insuffisante attention accordée à la composante environnementale, ce qui porte préjudice aux personnes et au programme social des pays en développement. Nombre d'éléments de la croissance verte offrent des bénéfices potentiels aux pauvres, et les interventions favorables aux trois composantes transforment ce potentiel en réalité concrète. Les travaux de planification urbaine réalisés au Mexique par exemple ont non seulement rendu les villes plus productives mais en ont fait un lieu intégrant tous les groupes à revenus divers.

87. Comme le commerce est une composante critique de l'effort consenti pour améliorer l'accès à la technologie, l'élimination des barrières qui en limitent l'accès a été jugée comme la meilleure manière de mettre les technologies non polluantes à la disposition des pays en développement. Les technologies « orphelines » sont un cas plus complexe car elles demandent des fonds de recherche plutôt que des mécanismes pour accroître les transferts.

88. En matière de financement, il faudrait s'intéresser à la mobilisation de ressources. Bien que de

nombreuses interventions paient pour elles-mêmes, on note un manque d'instruments appropriés pour les financer. L'assistance de la Banque et d'autres institutions financières internationales sera critique pour l'établissement d'institutions bancaires dans les pays les moins avancés. Les marchés nationaux et les contextes devraient en général déterminer les instruments de financement nécessaires; aucun instrument ne peut à lui seul répondre à tous les besoins. Le Groupe de la Banque mondiale met au point une série d'interventions complémentaires pouvant être adaptées à un cadre politique donné. Le financement à des conditions libérales devrait être réservé à des activités onéreuses qui ne paient pas pour elles-mêmes, notamment en ce qui concerne les pays pauvres, de manière à ce que leur croissance ne soit pas compromise par la mise en œuvre d'un programme vert.

89. La Banque est favorable à l'idée de coopération interinstitutions. Par exemple « Green Growth Knowledge Platform » est une initiative conjointe entre le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale, et l'Institut mondial de la croissance verte (République de Corée), visant à identifier les lacunes dans le domaine des connaissances et les interactions nécessaires à la réalisation du développement durable.

90. Les pays riches essentiellement en combustibles fossiles auront un rôle important à jouer dans la transition vers la croissance verte. Il n'existe aucun modèle énergétique qui puisse se passer de combustibles fossiles durant le processus de décarbonisation de la croissance; la question est de savoir avec quel degré d'efficacité ces ressources seront déployées et par quels moyens elles finiront par être remplacées.

91. **M^{me} Kyte** (Vice-Présidente, Réseau pour le développement durable, Banque mondiale) fait observer que bien que le débat politique porte souvent sur la nécessité de nouvelles ressources pour le financement de l'adaptation aux effets du changement climatique et du développement durable, il existe déjà un riche potentiel de financement. Par exemple, si 0,7 % du PNB au titre de l'APD était versé, ces fonds pourraient servir à la réalisation des objectifs de politique publique fixés en concertation sur le plan international. En outre, les pays à revenu intermédiaire disposent de fonds de pension et de fonds d'État.

L'IDE est accessible sous forme de flux privés, et les investisseurs institutionnels recherchent de plus en plus de substantiels profits. Les détenteurs d'actifs sont intéressés par le long terme afin que leurs avoirs puissent être déployés sans épuiser les ressources naturelles ni la vitalité de l'économie où ils investissent. Les efforts visant à réunir les détenteurs d'avoirs, les gestionnaires et les institutions de Bretton Woods ont clairement montré le contraste entre ce que demande le financement privé et ce qui est disponible sur le marché. Le Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le financement de la lutte contre les changements climatiques a permis à la Banque d'accéder plus facilement au débat sur ces questions.

92. Les observations relatives à la spéculation sont pertinentes lorsqu'il s'agit d'investisseurs qui recherchent un triple profit – à savoir des investissements qui rapportent sur le plan financier, économique et social, ce qui est impossible dans un cycle quaternaire. Certains investisseurs sont attirés par des rapports calculés en fonction d'une moyenne mobile étalée sur trois ans, ce qui est une position judicieuse. La vision futuriste de l'urbanisation durable à haute technologie, demande un investissement à long terme, et les réglementations publiques ont un important rôle à jouer pour encourager les bourses de valeurs, les administrateurs chargés de la réglementation financière, et le secteur privé à prendre des dispositions à long terme. La Banque travaille avec des investisseurs privés, gens avertis qui, s'agissant des avoirs et des risques se placent dans une optique de 15 à 25 ans, tenant compte de facteurs comme le changement climatique et la stabilité de certains gouvernements. Il est clair cependant que le public et les secteurs privés ont besoin d'être mieux renseignés sur la question.

93. La Banque ne considère pas l'accès au financement comme un problème; il s'agit d'assortir des fonds avec des programmes appropriés qui demandent des améliorations. Les entretiens avec le FMI ont spécialement porté sur la manière de rentabiliser au mieux les multiples ressources qui ont été allouées à l'aménagement de l'infrastructure mais n'ont pas été utilisées. Souvent ces fonds sont destinés à des objectifs qui rendent leur déploiement difficile; s'ils pouvaient être réaffectés à l'aide au financement du développement, de nombreux projets pourraient être lancés.

94. Le secteur privé veut que les programmes soient transparents, prévisibles, stables et dans de nombreux cas, demande des financements de coûts pondérés, des assurances et des garanties afin de rendre les risques plus acceptables à court terme. Ils demandent également le respect des principes de transparence et de prévisibilité appliqués à la gouvernance du secteur public. Le prix du capital est beaucoup plus élevé dans certains pays que dans d'autres selon la manière dont le secteur privé perçoit la notion de risque lié à la gouvernance et à l'intégrité. C'est un domaine dans lequel l'Organisation des Nations Unies et la Banque peuvent offrir une aide.

95. Dans de nombreux cas l'intervention de la Banque a permis à certains pays de brûler les étapes du développement grâce à la technologie. Par exemple, en Afrique, une initiative destinée à accroître la connexion Internet à haut débit ces huit dernières années a aidé le secteur public à élaborer un cadre réglementaire qui a attiré l'investissement du secteur privé pour payer l'infrastructure dont le coût était au dessus des moyens du secteur public, ce qui a engendré des innovations sur les marchés nationaux. L'accès à l'Internet haut débit va améliorer l'accès aux soins de santé, aux services d'éducation, augmentera la productivité agricole et accroîtra l'autonomie économique des femmes. Ce type d'investissement dans la technologie a été particulièrement important pour les pays les moins avancés. Dans le cas du Népal, les ressources hydroélectriques peuvent être exploitées avec des fonds publics et privés ce qui donne au pays la possibilité de bénéficier de 20 ans de développement de l'hydrotechnologie et d'accéder à de nouvelles et meilleures technologies.

96. Le Conseil, comme la Banque se sont trop concentrés sur la manière d'élaborer des politiques publiques qui encouragent l'investissement privé et les petites et moyennes entreprises; on devra accorder une attention accrue à la manière dont les politiques publiques peuvent encourager un rendement optimal dans le secteur privé tel que défini par le débat public. Il reste encore beaucoup à faire par exemple pour encourager le sens des responsabilités dans les pratiques financières.

97. La Banque intervient dans de nombreux cas pour appuyer les petits pays insulaires en développement, notamment en ce qui concerne le changement climatique, l'atténuation de ses effets et l'adaptation à ses effets. Alors que le terme de « petits pays insulaires

en développement » a été adopté en 1992, dans le contexte de la viabilité, il serait préférable de les appeler « États océaniques » afin de mieux reconnaître la source principale de leur capital.

La séance est levée à 15 h 15.